

Propreté des espaces publics

Quelle contribution des opérateurs
aux nouveaux enjeux du nettoyage ?



Congrès AVPU 13 septembre 2012

Présentation de la FNADE

C'est l'organisation professionnelle du secteur de la dépollution et de l'environnement.

Elle comprend :

- 9 syndicats (prestation, conception, B.E., fabricants,....)
- 350 entreprises privées (C.A. de 13,2 Milliards d'Euros/an)
- 73.500 salariés en France (et 110.000 dans le monde)
- 1 convention collective SNAD étendue par arrêté du 11 mai 2001
- 2510 établissements et 1175 sites industriels (installations classées ICPE)
- 79 millions de tonnes de déchets collectés
- 78 millions de tonnes de déchets traités
- 44 millions de tonnes de déchets valorisés

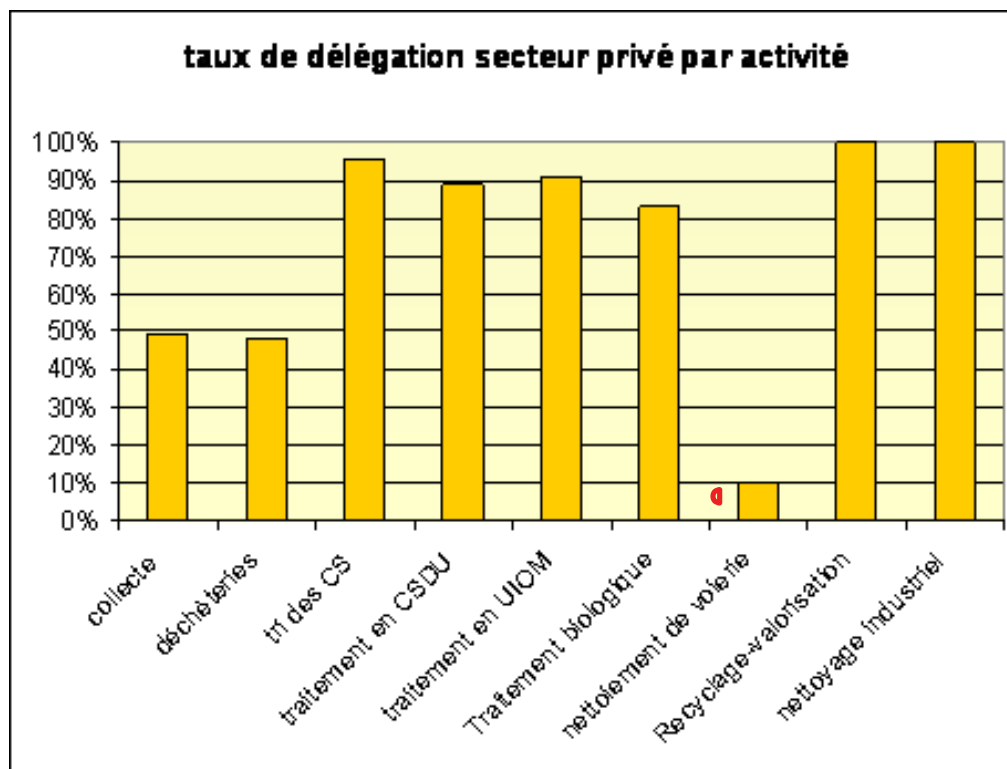
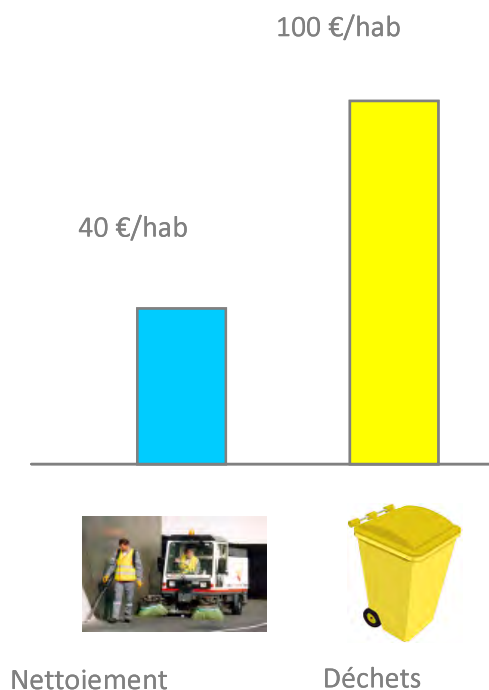


**La FNADE est adhérente de la F.E.A.D.
(fédération européenne)**

La propreté des espaces publics en France

Le NETTOIEMENT en France

40 € TTC/hab = 2,4 Mds €



Un sujet d'attention élevée pour les habitants

Les habitants jugent prioritaires l'amélioration de la propreté des rues

- 1^{ère} position des attentes liées à l'environnement, devant les services publics de l'eau et des déchets, la qualité de l'air puis les nuisances sonores

Les attentes sont concentrées sur :

- Le ramassage des déjections canines
- L'implication collective (écocitoyenneté)
- Les impacts environnementaux (recyclage, préservation des ressources, bruit, produits chimiques, etc)



Réf. Enquête CSA mars 2012 et Harris juin 2012 pour Veolia

Quelle contribution des opérateurs ?

Partenaire des collectivités territoriales

Le débat actuel porte davantage sur la performance du service, plus que sur le débat Public/Privé !

1. Vous donner **des éléments de référence**, dus à la capitalisation des bonnes pratiques
2. Vous accompagner dans **le pilotage des activités** : programmation ajustée sur votre territoire et définition des critères de propreté attendus
3. Vous proposer **des axes d'amélioration de performance économique, sociale et environnementale**
4. Vous accompagner dans **la prévention / répression des gestes inciviques**
5. Et ceci dans le cadre d'un **partenariat pérenne Gagnant/Gagnant**



Quelques points d'amélioration

Valorisation des agents

- Formation initiale et continue
- Reconnaissance des savoir-faire techniques
- Valorisation de la fonction pour être respectés
- Vecteurs de l'image de la ville
- Médiateurs avec la population sur les sujets sensibles (déjections canines, tags, etc)
- Respect de la convention collective CCNAD

Sécurité et ergonomie

- Une sinistralité supérieure à celle de la collecte et du traitement des déchets (hors UIOM)

Chiffres 2010 :	900BA	900BB	900BC	900BD
Nb salariés	37.000	2.700	8500	3.800
Nb d'AT avec I.T.	3000	260	700	120
Nb d'AT avec I.P.	210	10	50	13
T.F.	50	61	52	20
T.G.	3,21	3,28	2,76	1,06



Quelques points d'amélioration

Une synergie avec les autres services de Propreté Urbaine

- Collecte des déchets ménagers
- Entretien des espaces verts
- Gestion des espaces privés
- Enlèvement des encombrants / dépôts sauvages

Une meilleure articulation entre services mécanisés et ramassage manuel

- Une approche par « îlot territorial » plutôt qu'une organisation par moyens
- Éviter le cloisonnement des opérateurs (publics – privés) par fonction



Pour un partenariat et un service durable

ADAPTER les contrats aux nouvelles exigences de performance environnementale, sociale et économique

- **Permettre l'optimisation des dispositifs** en continu, avec des obligations de résultats (vs moyens)
- **Elaborer un modèle de rémunération en phase** avec la réalité des charges fixes et variables
- **Eviter d'imposer des matériels neufs et spécifiques** non mutualisables et amortis sur des périodes courtes
- **Intégrer dans les cahiers des charges les normes de la sécurité au travail**
- **Développer les formules de révision à minima trimestrielles reflétant la réalité des charges fixes et variables :**
 - Gazole, personnel (ICMO2), cohérence avec la structure du compte d'exploitation

fnade
Fédération Nationale des Activités de la Distribution et de l'Environnement
Membre de la Fédération Européenne des Activités de la Distribution et de l'Environnement (FEADE)

Information aux élus et collectivités territoriales organisatrices

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS ET DE PROPRETÉ

Les acteurs du service public de collecte et de propreté sont aujourd'hui confrontés à un changement de paradigme qui s'opère à différents niveaux :

- l'augmentation des coûts de la gestion des déchets, due aux exigences environnementales (multiplication des flux, véhicules propres, valorisation matières, valorisation énergétique, normes de traitement) et aux impératifs de sécurité,
- la complexification des dispositifs liée à la mise en place de la Responsabilité Élargie des Producteurs,
- la diminution des budgets des collectivités locales,
- la compétition accrue qui fait pression sur les prix, souvent déconnectés des conditions réelles, pouvant conduire à la dégradation du service,
- l'évolution du rôle du citoyen de plus en plus responsabilisé et exigeant en termes de qualité et de transparence du service.

Ce contexte changeant met en évidence la nécessité d'optimiser les services de collecte et de propreté, pour répondre aux enjeux environnementaux et économiques d'aujourd'hui, et pour proposer aux citoyens un service qui répond à leurs besoins.

Les adhérents de la FNADIE (365 entreprises, 77.000 salariés) collectant les déchets ménagers de plus de 30 millions d'habitants, souhaitent mettre leur expertise au service des collectivités, donneurs d'ordre, pour les aider à anticiper au mieux les adaptations nécessaires dans la gestion des déchets.

1) RÉORGANISATION DES SERVICES DE COLLECTE ET DE PROPRETÉ URBAINE POUR LES ADAPTER AUX NOUVEAUX BESOINS

Chaque collectivité s'inscrit dans un territoire qui lui est propre, avec des contraintes et des opportunités spécifiques. La refonte territoriale qui est en train de s'opérer renforce la logique de gestion locale et intégrée. Pour optimiser le service, il faut donc considérer le territoire dans son intégralité. Ceci pose les limites de l'obligation de moyens ou encore de l'allocation souvent rencontré dans de nombreux cahiers des charges.

Pour accompagner ces évolutions et optimiser les coûts de gestion des déchets, les entreprises proposent les solutions suivantes :

- Allouer les moyens nécessaires en amont pour produire des cahiers des charges plus complets qui évaluent les besoins réels pour adapter le service à chaque type d'habitat (fréquences et moyens : Porte à porte / Points d'apport volontaire / Déchèteries...)